

# Charte de bonne conduite

En adhérant aux Ludivores de Prêmesques je m'engage à respecter les règles suivantes :

**Article 1 :** Je me conduis de manière responsable et je véhicule une image positive de l'association.

**Article 2 :** Tout acte, parole ou geste discriminatoire envers une personne en raison notamment, mais sans s'y limiter, de son âge, de son sexe, de son apparence, de son appartenance à un courant religieux, une ethnie ou un parti politique est à proscrire.

**Article 3 :** Lors de chaque réunion ou manifestation, les membres ainsi que les lieux d'accueil seront impérativement respectés. Les lieux devront être nettoyés et débarrassés de tout objet appartenant aux membres.

**Article 4 :** Lors de chaque réunion ou manifestation, aucun acte malveillant, frauduleux ou illégal ne sera toléré. Les contrevenants s'exposent automatiquement à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association.

**Article 5 :** L'association accueille des enfants, les membres doivent donc les respecter et faire attention aux images et aux propos tenus lors de la présence de ceux-ci.

**Article 6 :** Ne pas avoir un comportement dangereux pour soi ainsi que pour les autres.

**Article 7 :** Une tolérance à cette charte est possible en particulier lorsque le jeu le justifie (JDR), dans ce cas le maître du jeu, l'admin, ou toute personne organisatrice de ce jeu définit clairement les limites acceptables des propos et/ou comportement en début de partie et s'assurera lui même que ceux-ci ne blessent pas les membres présent.

**Article 8 :** Les règles des jeux sont respectées, les règles peuvent être discutées mais sont à définir avant la partie. Les jeux doivent rester un plaisir et en cas de désaccord ne doivent pas être joués.

**Article 9 :** Aucun jeu d'argent ou de paris donnant lieu à une contrepartie réelle n'est admise.

**Article 10 :** Concernant les enfants, les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'au moins un de leurs parents. Dans tous les cas, l'association n'est pas une garderie. Les adolescents doivent bien prendre conscience que l'association n'est pas juste un lieu pour retrouver leurs copains et qu'ils viennent pour jouer et s'investir à la table de jeux. Rien ne garantit d'ailleurs qu'ils se retrouvent à la table de leurs amis. Nous attendons d'eux attention et concentration.

**Article 11 :** L'association bénéficie d'une buvette comportant notamment de l'alcool (de la bière uniquement). A ce titre, l'association invite les membres à de la modération dans leur consommation et sanctionne tout abus de la buvette qui entraînerait des comportements inappropriés.

**Article 12 :** Chaque adhérent doit venir avec un jeu à chaque séance et doit être capable de l'expliquer pour animer une table. Cela doit permettre de créer des tables et éviter qu'il y ait trop de joueurs pour un faible nombre de personnes capables d'animer une table.

Par ma signature, je déclare avoir lu et compris le présent document et m'engage à m'y conformer sans réserve. En cas de non-respect de l'un ou de plusieurs de ces articles, je m'expose à des sanctions (exclusion provisoire, exclusion définitive) définies et notifiées par les membres du Bureau. Concernant les enfants, un contact sera fait avec les parents.

NOM :

PRÉNOM :

DATE :

SIGNATURE :